

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Christian CARBONI accueille M. MAINSANT, Président de la Communauté de Communes de Suippes et Vesle et lui donne la parole.

Un rapide tour de table de présentation des membres du Conseil Municipal est effectué.

M. MAINSANT démarre son allocution en rappelant que des décisions importantes ont été prises mais que d'autres restent à prendre.

Premier point : le départ des 3 communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

Il y a quelques années la loi leur avait imposé un rapprochement avec une communauté de communes, alors que la Communauté de Communes de Suippes n'en avait pas l'obligation. Ces communes avaient eu plusieurs hypothèses de travail, mais le choix retenu avait été de rejoindre la CC de Suippes.

Ces 3 communes n'étaient cependant pas engagées intellectuellement dans un processus territorial, mais toujours communal, à la différence des communes de la CC de Suippes qui ont un esprit très communautaire. Cette différence a engendré assez rapidement une mésentente, car pas habituées à travailler avec autant de communes.

Deux gros dossiers ont été traités avec elles :

- La route de Plain, avec un bon dossier de remembrement urbain à la base, mais réalisé au moment où l'armée quittait Châlons. Les 85 terrains à bâtir ont été réduits à 40, et par la révision du PLU, 28 hectares de terrains constructibles se sont retrouvés hors zone constructible.
- La zone des Ouches : 9 hectares destinés à la création d'une zone professionnelle et artisanale. Ces travaux ont été entrepris sur des terrains expropriés qui au final ont coûtés plus chers que prévu. La surface à elle aussi dû être revue à la baisse et les profits furent nuls.

A la demande de Courtisols, la nouvelle carte du Préfet approuvée par les députés, les sénateurs et la CDCI, a rendu possible le rapprochement de Courtisols et ses 2 communes proches, avec le croissant Est de Châlons (Marson, Pogny, Heltz le Maurupt...). Courtisols a fait le choix de se rattacher à cette CC et de quitter la CC de Suippes. Les comptes sont répartis équitablement entre les communes partantes et la CC de Suippes de telle sorte que personne ne soit perdant ou gagnant.

M. Gabriel LE ROUX s'enquiert du nom de la CC suite au départ de ces 3 villages.

M. MAINSANT répond que la question n'a pas été étudiée mais que le nom d'origine sera certainement repris.

M. Christian CARBONI juge regrettable le départ de ces 3 villages car Courtisols fait partie du bassin de vie des Tillotins.

M. Gabriel LE ROUX ajoute que cela recentrait la commune avec le lycée... etc.

Deuxième point : Fusion avec la CC de Mourmelon le Grand.

M. MAINSANT aborde le sujet par le fait que tout indiquait ce regroupement Nord-Châlons par notamment les camps militaires (1700 militaires à Suippes et 3500 à Mourmelon). L'armée et l'agriculture sont des mondes économiquement stables, et dans la région les autres activités annexes le sont aussi, ce qui était un atout pour une nouvelle Communauté de Communes.

Entre les 2 CC de Suippes et Mourmelon, la fiscalité est cependant totalement différente ; les taux de la CC de Mourmelon sont moins élevés que ceux de la CC de Suippes car les compétences y sont communales plus que communautaires. En prévision de la future fusion, la TEOM a été appliquée cette année sur la CC de Suippes en suivant la méthode de la CC de Mourmelon, afin de commencer l'harmonisation des taux. M. MAINSANT en explique le principe (coûts ordures bien scindés).

M. Didier THUAU demande s'il n'y a pas eu précipitation sur le sujet puisque la fusion n'a finalement pas eu lieu.

M. MAINSANT répond par la négative, expliquant que au moins aujourd'hui les charges sont bien identifiées (cf. TEOM).

M. MAINSANT explique qu'il a fallu réfléchir à un équilibre des taux. Un pacte fiscal a été élaboré par un bureau d'étude et proposé aux 2 CC ; la CC de Suippes aurait dû verser 350 000 €/an « à vie » à la CC de Mourmelon pour compensation. L'ensemble des Maires de la CC de Suippes et Vesle s'y est immédiatement opposé.

Mais différentes raisons ont conduit à l'abandon de la fusion par M. LONCOL, qui espérait prendre la Présidence de la future CC malgré le désaccord de tous les Maires de la CC de Suippes et Vesle. Pour n'en citer que quelques unes : la hausse de la fiscalité pour la CC de Mourmelon et par conséquent la baisse des revenus pour ses communes, devant le refus des maires de la CC de Suippes de reprendre des compétences en commune qui sont communautaires depuis des années. La CC de Suippes et Vesles est un exemple en termes de compétences communautaires, mais il faut être enclin à accepter cela. Devant la résistance des Maires soudés de la CC de Suippes et Vesle, M. LONCOL a conclu un accord avec M. BOURG-BROC pour intégrer la CAC de Châlons en Champagne. Ce qui n'est pas pour plaire à tout le monde à la CAC...

M. Gabriel LE ROUX demande comment cela se passe si les communes de la CAC ne sont pas d'accord avec cette intégration, y a-t-il un risque de retour ?

M. MAINSANT précise que cette intégration a été actée par un vote de la CDCI.

De plus, aujourd'hui la CC de Mourmelon se retrouve dans la situation de verser à la CAC, 520 000€ par an, alors qu'elle était receveuse dans le cas de la fusion avec la CC de Suippes et Vesle.

M. MAINSANT indique que cette expérience nous amène à imaginer différents scénarios si la loi obligeait à d'autres mouvements dans les années à venir. Il précise avoir demandé aux instances de laisser du temps à la préparation de ces éventuels mouvements si cela devait arriver dans les années à venir, et ajoute que pour garder une capacité financière correcte, il faut faire extrêmement attention à cela.

M. MAINSANT se dit soucieux de l'ensemble de la charge salariale, des mouvements ont lieu actuellement : M. GOY va prendre ses fonctions à Courtisols, M. Kendjy STEPHAN qui sera chargé des « Travaux Bâtiments et des ERP » a été embauché pour le remplacer, et à la demande du Maire de St Rémy sur Bussy, le secrétariat de mairie sera géré par un agent de la CC pour quelques mois.

M. Marc HANGARD demande à ce propos, comment se fait-il que M. MAINSANT ne connaisse pas les communes de la CC pour se tromper en répondant aux journalistes de l'UNION ?

M. MAINSANT répond que la journaliste a eu tous les documents mais qu'elle a du mal à comprendre, ce qui a entraîné une erreur dans son article.

M. Christian CARBONI dit qu'il a demandé à la CC de faire insérer un démenti.

M. Marc HANGARD souligne que le rectificatif était minuscule. Il aborde ensuite la mise à pied des maîtres-nageurs et le fait que M. MAINSANT n'est, selon le journal, pas joignable.

M. MAINSANT répond qu'il donnera des explications sur la piscine par la suite, et qu'il ne répond pas par article de journal interposé.

M. Marc HANGARD montre alors un article indiquant une forte hausse des impôts, notamment sur la commune de Suippes.

M. MAINSANT répond que la commune de Suippes n'a pas donné au bon moment à la population, toutes les informations qui permettaient de comprendre l'équilibre trouvé entre la hausse de la TEOM et la baisse de la taxe d'habitation et des impôts fonciers.

M. Didier THUAU précise que c'est dommage car le budget des ordures ménagères est bien maîtrisé, mais cela donne l'image du contraire.

Troisième point : le PLUI.H

M. MAINSANT explique la mise en place d'un PLU intercommunal, dit que cette mise en place est longue et lente mais que les procédures doivent être respectées.

M. Didier THUAU dit qu'il a peur, de ce fait, d'une démotivation de certains.

M. MAINSANT répond qu'il faut accepter la démarche.

M. Christian CARBONI précise qu'il faut comprendre que la méthodologie du bureau d'étude amène à penser autrement, que c'est une manière de travailler.

M. Didier THUAU rappelle qu'il n'y a aucune aide financière, que cela coûte beaucoup, et que cela va apporter des contraintes ; pourquoi aller si vite ?

M. MAINSANT précise que ce sera une obligation en 2019, que ce n'est qu'anticipation et que le projet sera mieux porté car réfléchi sans précipitation ; de plus, aucune commune n'a voté contre ce projet.

M. Christian CARBONI ajoute qu'il est bien de devancer les choses pour aller de l'avant, et qu'ainsi en essayant les plâtres c'est nous qui servons de modèles aux autres, que c'est nous qui avons la main.

M. Gabriel LE ROUX pense que le fait d'avoir une carte communale aide à l'élaboration du PLUI.

M. MAINSANT rappelle que dans ce projet il y a le volet HABITATION. Après la réalisation d'un diagnostic, 2 contraintes majeures apparaissent : le manque de F1/F2 et le manque de maisons médicalisées. M. MAINSANT précise que l'idée n'est pas de monter des immeubles partout. Sur la Communauté de Communes de Suippes, seules 3 communes ont émis des propositions de logements de ce type. La présence de l'armée est importante dans le volet du logement.

M. MAINSANT explique ensuite à l'assemblée la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) par MM. LARCHER et MAQUIN. Ce système permet de rassembler les informations sur les différents réseaux par exemple, et de les structurer géographiquement (données spatiales en couches et données alphanumériques en base de données qui forment un ensemble de couches superposables). Ce système servira de références pour les entreprises qui effectuent des travaux, mais aussi pour les renseignements d'urbanisme (informations sur les terrains constructibles).

Quatrième point : le CIAS

M. MAINSANT précise que le CCAS des communes peut continuer à exister et à être utilisé.

M. MAINSANT explique que le CCAS de Suippes est porteur du CLIC des Sources (services liés aux besoins des personnes âgées) et de la maison de retraite. Ce sont ces 2 dossiers qui seront repris par un CIAS.

L'EPHAD de Suippes et l'ARS ont réfléchi à la mise en place de 15 lits dédiés aux malades atteints de la maladie d'Alzheimer et à la mise aux normes de l'établissement. Toutefois, la commune de Suippes ayant jugé le dossier très difficile à porter, le projet a été proposé à la CC de Suippe et Vesle. La Communauté de Communes a alors décidé en accord avec ses membres, de reprendre le projet afin d'obtenir le label Alzheimer (sinon les lits auraient été attribués ailleurs). Le volet financier a été étudié, et le coût sera en partie répercuté sur le tarif de la journée à la charge des résidents et en partie à la charge des institutions compétentes.

M. Christophe TESTI demande pourquoi une construction neuve n'a pas été imaginée, et qui financera les salaires des futurs agents.

M. MAINSANT répond que la partie de la section Alzheimer est une construction neuve, et que les salaires seront financés par le CIAS avec le support de l'ARS, par la Carsat, les mutuelles, le département et la CAF.

M. Marc HANGARD demande si cela aura une incidence sur les CCAS.

M. MAINSANT répond que non, que les CCAS ne financeront pas le CIAS.

M. Christian CARBONI précise que ce n'est pas illogique que ce projet soit porté par la Communauté de Communes, au vu du nombre de personnes impactées. Que la maison de retraite et le CLIC touchent plus que la commune de Suippes.

M. Marc HANGARD demande alors si ce projet est officiel ?

M. MAINSANT répond qu'avec l'accord de tout le monde, la commune de Suippes ayant refusé le projet, la Communauté de Communes s'en est saisi et a intégré le financement d'un CIAS dans son budget.

M. Olivier RAGOUILIAUX demande combien d'embauche ce projet va générer ?

M. MAINSANT dit que 8 à 10 personnes seront embauchées.

M. Christophe TESTI demande si le coût pour les familles a été approuvé ?

M. MAINSANT répond que cela a été validé.

M. Gabriel LE ROUX demande si l'augmentation envisagée est légale ?

M. MAINSANT précise que le projet est entièrement avalisé sur les budgets présentés.

M. Gabriel LE ROUX fait part de son inquiétude sur le budget des investissements qui peuvent parfois dériver de 5%.

M. MAINSANT précise que de toute manière le compte du CIAS est autonome et qu'il va se réguler au fil du temps.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il faudrait quand même anticiper les dérives.

M. Christophe TESTI souligne que s'il y a déficit du CIAS, il y aura obligation d'aller chercher de l'argent sur le budget de la Communauté de Communes pour équilibrer.

M. Didier THUAU rappelle qu'à Suippes il y a toujours des problèmes sur les constructions réalisées par la CC, que les élus ne s'impliquent pas pour aller voir ailleurs ce qu'il se fait, et qu'ils font trop confiance aux architectes.

M. Nicolas MOSTACCI demande si le fait de rénover Suippes ne va pas départir la maison de retraite de Ste Menehould ?

M. MAINSANT répond par la négative, 15 lits sont créés et il y a 20 à 26 demandes en attente.

Cinquième point : LE NUMÉRIQUE

M. MAINSANT explique que le choix du haut de gamme a été fait : celui de la fibre « devant la maison ».

Au départ deux choix étaient possibles, celui de la montée en puissance ou de la fibre à domicile.

La fibre à domicile a été choisie à la majorité des élus, et la nouvelle région a repris la compétence (sur le concessif).

M. Gabriel LE ROUX rappelle qu'il y a le débit utile pour les particuliers et le débit utiles pour les entreprises.

M. MAINSANT dit qu'il n'y a pas de discussion sur ce point car chacun souhaite le meilleur débit. En 2017 la réflexion achevée et les marchés seront mis en place, en 2018 les travaux commenceront pour 4 ou 5 années.

Sixième point : PROJET DE RATIONNALISATION DES CAPTAGES

M. MAINSANT indique qu'il faut ouvrir le débat et trouver les meilleurs endroits de captage et y installer des unités de traitement. Le bureau d'étude continue les investigations mais cela est extrêmement complexe.

Septième point : COMPÉTENCE INCENDIE

M. MAINSANT explique que le règlement actuel est basé sur un arrêté de 1954. Afin d'être en phase avec les normes actuelles, un nouvel arrêté sera pris en fin d'année par le Préfet de la Marne. Une analyse fine du territoire sera réalisée pour mettre en corrélation les débits des bornes incendies et les besoins pour les risques d'incendie en fonction des biens.

Huitième point : PISCINE

M. MAINSANT indique qu'en 2010 (à peu près) il y a eu une prise de conscience du besoin d'évolution. Suite à la construction d'un centre aquatique à Ste Menehould et d'une rénovation à Châlons, la demande d'activités ludiques a été forte et celles-ci ont été mises en place. Cela a engendré des activités annexes mal gérées.

M. MAINSANT explique qu'une procédure disciplinaire étant en cours, et que l'affaire devant être jugée mi-décembre, il ne souhaite pas en dire trop sur le sujet.

M. MAINSANT répond aux différentes questions sur l'impact de la construction de l'espace balnéo de St Menehould. L'espace balnéo a eu un impact fort la première année, celui-ci s'est atténué ensuite. Quant au chauffage, la Communauté de Communes mène aujourd'hui des réflexions vers des alternatives en matière d'énergie, et la ventilation va être rénovée prochainement.

Plus personne n'ayant de questions à poser, M. MAINSANT remercie l'assemblée pour son accueil, et souhaite un bon déroulement au conseil municipal qui va suivre.

M. Christian CARBONI ouvre alors la séance à 22h35.

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

Départ de Mme Patricia BELIN à 20h45 ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du débat d'orientation budgétaire, l'enfouissement du réseau rue de St Rémy, rue de l'église et place de l'église avait été évoqué. Depuis il a mené une réflexion conduisant au fait qu'il serait plus judicieux de faire installer l'éclairage public route de la Croix.

M. le Maire a donc demandé au SIEM de chiffrer ce projet ; le coût (reste à charge) s'élèverait à approximativement 40 600 € HT à la charge de la commune.

M. Didier THUAU demande si un appel d'offre a été passé.

M. le Maire répond par la négative.

M. Gabriel LE ROUX dit que le SIEM négocie ses prix à l'année, et que la soumission à appel d'offre se fait lors de la passation du marché.

M. le Maire propose de demander un devis à CEGELEC pour information, si le Conseil le souhaite.

M. le Maire demande l'avis de chacun sur ce projet de création d'éclairage route de La Croix plutôt que le remplacement de l'existant dans le cœur du village.

M. Didier THUAU demande la durée de vie des fils en place.

M. Gabriel LE ROUX dit que l'objectif du SIEM est de remplacer les fils nus mais pense que s'il n'y a pas d'enfouissement, les fils sont remplacés par des fils torsadés.

M. Nicolas MOSTACCI dit qu'en plus des travaux de sécurité en cours, l'éclairage fera ralentir, car les automobilistes se sentiront plus en agglomération.

M. Gabriel LE ROUX précise qu'en effet cela fait partie des équipements de sécurité.

M. Freddy LALLEMENT pense également que ce projet se place dans la continuité des aménagements de sécurité en cours de réalisation.

M. le Maire propose de passer au vote, afin de demander à ce que le SIEM prévoise ces travaux dans son budget 2017. Il précise que le sujet sera toutefois ré-abordé lors d'un prochain conseil.

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

QUESTION DIVERSES

M. Gabriel LE ROUX demande à ce que le trottoir créé route de La Croix soit un peu prolongé rue de St Rémy, afin de ne pas avoir à marcher sur la route au niveau du carrefour.

M. Didier THUAU et M. le Maire précisent que cela n'est pas prévu, mais trouve l'idée pertinente et disent s'occuper de voir dès le lendemain avec les entreprises pour que cela soit réalisé.

M. le Maire indique que les travaux d'évacuation des eaux pluviales de l'église vont commencer le 2 novembre, les eaux seront récupérées dans un puisard creusé dans le chemin derrière le cimetière. Les travaux de rénovation de la façade devraient aussi commencer rapidement.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie sont en cours rue de Courtisols, des Ouches et route de La Croix. Les travaux rue de St Rémy devraient être réalisés avant la fin de l'année.

M. le Maire souhaite réaliser une nouvelle séance de peinture de voiries pour achever la réfection de la signalisation horizontale. Un mail va être envoyé pour fixer le jour et l'heure.

M. le Maire rappelle le passage de la flamme sacrée le 31 octobre et souhaiterait la présence des conseillers à cette cérémonie et celle du 11 novembre.

M. Marc HANGARD indique que les colis des aînés seront distribués entre le 19 et 24 décembre.

M. le Maire indique qu'au 1^{er} janvier 2017 la dématérialisation des factures sera obligatoire pour les grandes entreprises. Afin de faciliter la récupération de celles-ci, la société SPL-XDELAT propose un module dénommé XFactures qui intègre directement au logiciel de comptabilité les factures reçues, et permet de les mandater directement. Cette extension coûte 15€/an. M. le Maire demande l'approbation du Conseil pour acquérir cette extension; Celle-ci est donnée à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place l'inscription sur les listes électorales de façon dématérialisée, sur proposition de la Préfecture, par le biais d'un lien sur le site de la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

M. Nicolas MOSTACCI informe l'assemblée que la Tillotine offre un spectacle pour Noël le 11 décembre. Il explique également que pour des raisons professionnelles et personnelles, il devra quitter la présidence de l'association en 2017.

M. le Maire souligne que l'association « La Tillotine » fait vivre le village, et adresse des encouragements et remerciements aux membres de celle-ci. Il souhaite que l'association soit soutenue par tous.

M. le Maire indique qu'une réunion avec les pompiers a eu lieu ; les formations sont en cours, et plusieurs nouvelles recrues sont là. Le capitaine Guyot a ainsi adressé ses encouragements à l'ensemble de la section.

M. le Maire dit également remercier l'ensemble des pompiers pour leur implication. Il apprécie leur investissement.

M. Olivier RAGOUILIAUX indique que les avions militaires passent encore à basse altitude.

M. le Maire dit qu'il a déjà appelé la base aérienne, mais que visiblement cela a peu d'effet.

M. Benoit PROBST signale que les automobilistes ne respectent pas le feu rouge provisoire mis en place au niveau des travaux route de La Croix, et passent sur le chemin de terre agricole.

Il est précisé que parfois les agents de l'entreprise font volontairement passer les voitures sur ledit chemin avec l'accord de l'Association Foncière.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 23h20.